
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 décembre 2025 à 18h00

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

1	AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
2	AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3	AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4	AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET REVOL Karine	Départ après la délibération 6
5	AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6	AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Philippe OBISSIER
7	AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8	AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9	AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Départ après la délibération 6
10	AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
11	AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
12	AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
13	AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
14	AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
15	BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Marina FERRARI
18	CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	Départ après la délibération 5
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
20	ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
21	ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22	ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23	ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
24	GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
25	GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
26	GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
27	GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
28	LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
30	LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
31	LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
32	LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Édouard	
33	LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
34	MERY	T FONTAINE Nathalie	
35	MERY	T ROULET Stéphane	
36	MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN

37	MOUXY	T PERSON Armelle	Pouvoir de José BONICI
38	PUGNY-CHATENOD	T CROUZEVIALLE Bruno	Arrivé après la délibération 2
39	RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
40	SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	Départ après la délibération 7
41	SAINT OURS	T ALLARD Louis	
42	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
43	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
44	TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
45	TRESSERVE	T MOULIN Annie	Départ après la délibération 6
46	TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
47	VIVIERS DU LAC	T AGUETTAZ Robert	
48	VIVIERS DU LAC	T SCAPOLAN Martine	
49	VOGLANS	T BERNON Martine	
50	VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	CAMUS Gilles
CHANAZ	HUSSON Yves

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 décembre 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 34 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 49 présents et 7 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télerecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr

DÉLIBÉRATION

N° : 17 Année : 2025
Exécutoire le : 16 DEC. 2025
Publiée/Notifiée le : 16 DEC. 2025
Visée le : 16 DEC. 2025

RESSOURCES HUMAINES

Affectation des emplois aux régies d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif de Grand Lac

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibérations du 26 janvier 2017, Grand Lac a institué une régie « Eau potable » et une régie « Assainissement collectif et non collectif », chacune dotée de la seule autonomie financière conformément aux dispositions de l'article L. 1412-1 du Code général des collectivités territoriales.

Il est précisé que la création de ces régies a été faite conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, dite loi NOTRe, qui prévoyait un transfert des compétences « Eau potable » et « Assainissement » aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération avant le 1^{er} janvier 2020.

S'agissant de régies à la seule autonomie financière, elles sont administrées par un conseil d'exploitation et un directeur, sous l'autorité du Président de Grand Lac et du conseil communautaire.

Grand Lac est donc l'employeur du personnel affecté aux régies.

Il est précisé que la législation applicable aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) tels que l'eau potable et l'assainissement collectif et non collectif prévoit que les agents qui y sont affectés ont la qualité de salariés de droit privé à l'exception de l'agent comptable et du directeur, ces derniers ayant la qualité d'agents publics.

Dans le cadre de la régularisation du statut des agents de la régie et en vue de l'adoption des arrêtés afférents, il est proposé d'établir un tableau précisant l'affectation des emplois aux régies d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif. Ce tableau est joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'affectation des emplois aux régies d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif telle que prévue par le tableau annexé à la présente délibération.

Aix-les-Bains, le 9 décembre 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI



- Délégués en exercice : 68
- Présents : 45
- Présents et représentés : 52
- Votants : 52
- Pour : 52
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Régie de rattachement	Postes affectés	Groupe	Sous-groupe	Classe de rémunération	ETP affectation Régie Eau Potable	ETP affectation Régie Assainissement
Assainissement	Agent Administratif service Relation Usagers	II	B	3	0,5	0,5
Assainissement	Agent Administratif service Relation Usagers	II	B	3	0,5	0,5
Assainissement	Agent Administratif service Relation Usagers	II	B	3	0,5	0,5
Assainissement	Agent Administratif service Relation Usagers	II	B	3	0,5	0,5
Assainissement	Agent de Facturation	II	A	2	0,5	0,5
Assainissement	Agent de Facturation - Regisseuse Suppléante	II	A	2	0,5	0,5
Assainissement	Agent d'exploitation STEP	II	B	5	1	1
Assainissement	Agent d'exploitation STEP	II	B	5	1	1
Assainissement	Agent d'exploitation STEP	II	B	5	1	1
Assainissement	Agent d'exploitation STEP	II	B	5	1	1
Assainissement	Agent d'exploitation STEP	II	B	5	1	1
Assainissement	Agent Technique Relations Usagers - 1er niveau	II	A	2	0,5	0,5
Assainissement	Agent Technique Relations Usagers - 1er niveau	II	A	2	0,5	0,5
Assainissement	Agent Technique Relations Usagers - 1er niveau	II	A	2	0,5	0,5
Assainissement	Agent Technique Relations Usagers - 1er niveau	II	A	2	0,5	0,5
Assainissement	Agent Technique Relations Usagers - 2ème niveau	II	A	4	0,5	0,5
Assainissement	Agent Technique Relations Usagers - Expert	II	B	5	0,5	0,5
Assainissement	Agent Technique Relations Usagers - Expert	II	B	5	0,5	0,5
Assainissement	Assistante Assainissement	II	A	4	0,5	0,5
Assainissement	Assistante Préconisations Contrôles et réseaux	II	A	4	0,5	0,5
Assainissement	Assistante Préconisations Contrôles (PRECO)	II	A	2	0,5	0,5
Assainissement	Assistante Service Travaux VRD	II	B	3	0,5	0,5
Assainissement	Cartographe	VI.3		16	0,5	0,5
Assainissement	Chef de service assainissement	VI.1		16	0,5	0,5
Assainissement	Chef de Service Relation Usagers	VI.2	A	14	1	1
Assainissement	Chef d'exploitation STEP	VI.2	V	8	0,5	0,5
Assainissement	Chef d'exploitation STEP Nord	IV.2	A	4	0,5	0,5
Assainissement	Contrôleur branchements (PRECO)	IV.2	A	4	0,5	0,5
Assainissement	Contrôleur branchements (PRECO)	IV.2	A	4	0,5	0,5
Assainissement	Instructrice Préconisations Contrôles (PRECO)	IV.2	A	7	0,5	0,5
Assainissement	Laborantin Métrologie Autosurveillance Qualité (MAQ)	IV.2	V	2	1	1
Assainissement	Responsable Administrative Relation Usagers	VI.1	C	10	0,5	0,5
Assainissement	Responsable Cellule Métrologie Autosurveillance Qualité (MAQ)	VI.1	A	12	0,5	0,5
Assainissement	Responsable Cellule Préconisations Contrôles (PRECO)	VI.1	B	13	0,5	0,5
Assainissement	Responsable Cellule R2D2	VI.1	A	12	1	1
Assainissement	Responsable cellule réseaux	VI.2	B	15	0,5	0,5
Assainissement	Responsable cellule station d'épuration	VI.2	V	11	0,5	0,5
Assainissement	Responsable Facturation - Régisseur	VI.2	D	8	0,5	0,5
Assainissement	Responsable financier et admin du service Travaux VRD	VI.3	A	8	0,5	0,5
Assainissement	Responsable Service Travaux VRD	VI.3	V	16	0,5	0,5
Assainissement	Responsable technique Relations Usagers	VI.2	C	10	0,5	0,5
Assainissement	Technicien branchements	IV.2	A	7	1	1
Assainissement	Technicien électromécanicien Nord	IV.2	V	8	1	1
Assainissement	Technicien électromécanicien Sud	IV.2	V	7	1	1
Assainissement	Technicien SPANC	IV.2	B	9	0,5	0,5
Assainissement	Technicien Travaux VRD	IV.2	V	9	0,5	0,5
Assainissement	Technicien Travaux VRD	IV.2	V	9	0,5	0,5
Assainissement	Technicien Travaux VRD	IV.2	V	9	0,5	0,5
Assainissement	Technicien Travaux VRD	IV.2	V	9	0,5	0,5
Assainissement	Technicienne Environnement entreprise	IV.2	V	7	1	1
Assainissement	Technicienne Métrologie Autosurveillance Qualité (MAQ)	IV.2	V	7	1	1

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 17 : Affectation des emplois aux régies d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif de Grand Lac

Date de transmission de l'acte : 16/12/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 16/12/2025

Numéro de l'acte : D5671 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20251209-D5671-DE

Date de décision : 09/12/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel
4.2.4. Autres actes

